

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)
Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985
Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95100 ARGENTEUIL

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT

Association sans but lucratif (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Déclarée à la Préfecture de Police le 29 mars 1985

Siège social : 8 Place de la commune de Paris – 95 100 ARGENTEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON POUR TOUS DU VAL D'ARGENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Votre Association a constitué par dérogation au principe de continuité d'exploitation une provision pour risques et charges de 20 K€ pour faire face aux frais éventuels de fermeture de l'Association. Cette provision n'est toutefois constituée que du coût salarial du personnel autre qu'animateur exigible en cas de fermeture, à l'exclusion de toutes autres charges éventuelles.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur les montants de certaines subventions enregistrées en comptabilité qui ne seront arrêtés qu'une fois contrôlés par leurs financeurs. Dans l'attente, nous avons estimé le caractère raisonnable des estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives

à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

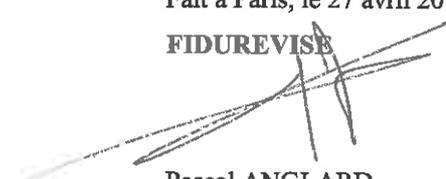
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 27 avril 2018

FIDUREVISE



Pascal ANGLARD

Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	2 253.02	2 253.02		
Avances et acomptes versés				
Immobilisations incorporelles	2 253.02	2 253.02		
Terrains et aménagements				
Constructions				
Installations techniques et matériels				
Agencements et aménagements divers	907.19	907.19		
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	26 758.75	24 445.80	2 312.95	4 430.73
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations corporelles	27 665.94	25 352.99	2 312.95	4 430.73
Parts sociales, titres de participations				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 918.96	27 606.01	2 312.95	4 430.73
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes fournisseurs	570.00		570.00	
Clients et comptes rattachés	139.00		139.00	
Autres créances	109 933.32		109 933.32	71 163.60
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	110 072.32		110 072.32	71 163.60
Valeurs mobilières de placement				
Banque	172 995.32		172 995.32	169 971.09
Caisse	454.50		454.50	141.93
Disponibilités et V.M.P	173 449.82		173 449.82	170 113.02
Charges constatées d'avance	435.00		435.00	431.00
ACTIF CIRCULANT	284 527.14		284 527.14	241 707.62
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	314 446.10	27 606.01	286 840.09	246 138.35
- Droit au bail			Engagement Crédit-Bail	
- Immobilisations financières à moins d'un an			- Immobilier	
- Créances à plus d'un an			- Mobilier	

BILAN PASSIF

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capital social (dont versé)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves légales		
Réserves diverses		
Report à nouveau	112 057.83	57 190.78
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 470.57	54 867.05
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	113 528.40	112 057.83
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	19 980.12	19 980.12
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Banques		
Emprunts court terme		
Autres emprunts et dettes		
Associés		
Associés - Compte courant bloqué		
Dettes financières		
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 471.56	47 098.06
Dettes sociales	50 836.28	39 692.34
Dettes fiscales	2 387.00	1 486.00
Fournisseurs d'immobilisations		
Autres dettes d'exploitation	667.73	
Dettes d'exploitation et diverses	125 362.57	88 276.40
Produits constatés d'avance	27 969.00	25 824.00
TOTAL DETTES	153 331.57	114 100.40
Autres régularisations		
TOTAL PASSIF	286 840.09	246 138.35
- A plus d'un an		
- A moins d'un an	153 332.00	

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017 (12 mois)	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016 (12 mois)	Variation (12 / 12)
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	16 229.20	15 238.10	991.10
Produits des activités annexes			
Montant net du chiffre d'affaires	16 229.20	15 238.10	991.10
dont à l'exportation et intra-communautaire			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	279 912.00	297 437.01	- 17 525.01
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	225.34	819.16	- 593.82
Autres produits	4 938.72	3 338.59	1 600.13
Total des produits d'exploitation	301 305.26	316 832.86	- 15 527.60
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats	7 840.47	4 726.81	3 113.66
Charges externes	99 493.89	90 798.37	8 695.52
Contribution économique territoriale			
Impôts et taxes	3 308.00	2 812.00	496.00
Salaires et traitements	142 010.35	116 584.18	25 426.17
Charges sociales sur salaires	57 386.12	45 274.43	12 111.69
Rémunérations associés dirigeants			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 117.78	2 910.17	- 792.39
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	6.77	1.35	5.42
Total des charges d'exploitation	312 163.38	263 107.31	49 056.07
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 10 858.12	53 725.55	- 64 583.67

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017 (12 mois)	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016 (12 mois)	Variation (12 / 12)
Produits financiers et produits assimilés	617.83	584.55	33.28
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits financiers	617.83	584.55	33.28
Dotations aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER	617.83	584.55	33.28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 10 240.29	54 310.10	- 64 550.39
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 845.86	471.28	11 374.58
Produits exceptionnels sur opérations en capital		828.56	- 828.56
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Total des produits exceptionnels	11 845.86	1 299.84	10 546.02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135.00	742.89	- 607.89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	135.00	742.89	- 607.89
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 710.86	556.95	11 153.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices et IFA			
TOTAL DES PRODUITS	313 768.95	318 717.25	- 4 948.30
TOTAL DES CHARGES	312 298.38	263 850.20	48 448.18
BENEFICE ou PERTE	1 470.57	54 867.05	- 53 396.48
Quote-part de résultat s/ opération fait en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supporté ou bénéfice transféré			

ANNEXE COMPTABLE

1 FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Logiciels 1 an
- Installations générales 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 8 ans
- Matériel d'animation 3 à 5 ans

ANNEXE COMPTABLE

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS RECUES

La subvention de fonctionnement de l'année 2017, hors celle ayant trait au financement du coût salarial de l'Agent Municipal mis à notre disposition par la ville d'Argenteuil au cours de l'exercice s'est élevée à 30 000.00 €.

Par ailleurs, la Mairie d'Argenteuil met gratuitement à la disposition de l'Association, depuis le 15 janvier 1999, le local situé 8 Place de la Commune de Paris, ainsi que diverses autres prestations (eau, électricité, téléphone, entretien, etc) pour un montant de 32 077.90 €.

Depuis le 01 janvier 1999, la Mairie d'Argenteuil ne peut plus légalement nous accorder la gratuité de la mise à disposition d'un de ses Agents pour assurer notre poste de secrétariat.

ANNEXE COMPTABLE

Le coût du poste pour l'année 2017 qui a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice s'élève à 36 770 €.

AUTRE INFORMATION

Le temps consacré par les bénévoles à notre Association peut être évalué à environ 89 856 € contre 92284 € l'exercice précédent.

ENGAGEMENT SUR CONTRAT DE LOCATION

Les loyers TTC restant à payer s'élèvent à 6 945.60 €, dont 3 472.80 € à moins d'un an et 3 472.80 € à plus d'un an.

ANNEXE COMPTABLE**2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN****Etat des immobilisations**

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 253	0	0	2 253
Autres immobilisations corporelles	27 666	0	0	27 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 666	0	0	27 666
TOTAL	29 919	0	0	29 919

Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur brute début exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 253	0	0	2 253
Autres immobilisations corporelles	23 235	2 118	0	25 353
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 235	2 118	0	25 353
TOTAL	25 488	2 118	0	27 606

Tableau des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	139	139	0
Créances sociales	62	62	0
Autres créances	109 872	109 872	0
Charges constatées d'avance	435	435	0
TOTAUX	110 507	110 507	0

ANNEXE COMPTABLE

Tableau des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	71 472	71 472	0	0
Dettes sociales	50 836	50 836	0	0
Etat	2 387	2 387	0	0
Autres dettes	668	668	0	0
Produits constatés d'avance	27 969	27 969	0	0
TOTAUX	153 332	153 332	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	435	431
TOTAL	435	431

Détail des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation	27 969	25 824
TOTAL	27 969	25 824

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 491
Dettes fiscales et sociales	25 439
Total des charges à payer	91 930